

Créé et mis en page par :

Agence Pascale Pichot

Imprimé en :

héliogravure

Couleurs :

bleu, orange, jaune

Format :

horizontal 22 x 36
50 timbres à la feuille

Valeur faciale :

3,00 F



(Photo d'après maquette non contractuelle).

premier jour



Oblitération disponible
sur place
Timbre à date 32 mm
"Premier Jour"

Vente anticipée

Les vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 mars 1999.
Un bureau de poste temporaire sera ouvert au Palais de la
Musique et des Congrès, place de Bordeaux, 67082
Strasbourg CEDEX dans le cadre du Salon Philatélique
Europhilex 99.

Autre lieu de vente anticipée

Le vendredi 19 mars 1999 de 8 heures à 19 heures au bureau
de Strasbourg Marseillaise.

*Ce bureau sera muni d'une boîte aux lettres spéciale pour le
dépôt des plis à oblitérer. Il ne sera pas possible d'obtenir
l'oblitération "Premier Jour" sur place.*



Conseil de l'Europe

1949-1999



Vente anticipée le 19 mars 1999
à Strasbourg (Bas-Rhin)

Vente générale
dans tous les bureaux de poste
le 22 mars 1999



• • Conseil de l'Europe

1949-1999

Timbre-poste de format horizontal 22 x 36

Conçu par l'agence Pascale Pichot

Imprimé en héliogravure

50 timbres à la feuille

“Nous devons édifier une sorte d’États-Unis d’Europe”, déclarait W. Churchill au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. C'est ainsi que le 7 mai 1948 se tient le Congrès de La Haye. Unification de l'Europe et objectifs pour y parvenir sont les thèmes abordés par plus de mille congressistes ardents. Et, le 5 mai 1949, à Londres, dix États signent le traité portant statut du Conseil de l'Europe afin de renforcer la démocratie, les Droits de l'homme et l'État de droit.

Institution ouest-européenne jusqu'en 1989, il devient désormais structure politique d'accueil des pays d'Europe centrale et orientale et comprend quarante membres. Son rôle se voit renforcé au Sommet de Vienne en 1993. Soucieux d'une plus grande cohésion sociale et d'une meilleure sécurité des citoyens, le Sommet de Strasbourg, en 1997, fixe pour 800 millions d'Européens de nouvelles priorités : renforcement de la démocratie, promotion des Droits de l'homme, dimension culturelle et éducative. Une Cour européenne des Droits de l'homme, siégeant en permanence depuis le 1^{er} novembre 1998, est mise en place.

Droits de l'homme, questions sociales et économiques, éducation, protection du patrimoine, initiatives de coopération pour les jeunes, adoption de normes communes dans le domaine de la santé, défense de l'environnement ou promotion de la liberté d'expression et d'information sont les questions fondamentales autour desquelles s'articulent tous les travaux du Conseil de l'Europe. Chartes ou Conventions naissent ainsi de la collaboration fructueuse des trois instances le composant : le Comité des ministres, qui prend les décisions, l'Assemblée parlementaire – organe de délibération –, et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe. Un “programme de coopération et d'assistance à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale” a été mis en place.

Le Conseil de l'Europe rassemble aujourd’hui la quasi-totalité des États de notre continent auxquels il propose, entre autres projets d'importance, de lutter contre la xénophobie, le racisme et l'intolérance. Que tous nos vœux accompagnent un tel projet pour ce 50^e anniversaire!

Jane Champeyrache



Dessiné par
Pichot / Le Béchec
Imprimé en héliogravure



“Nous devons édifier une sorte d’États-Unis d’Europe”, déclarait W. Churchill au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. C'est ainsi que le 7 mai 1948 se tient le Congrès de La Haye. Unification de l'Europe et objectifs pour y parvenir sont les thèmes abordés par plus de mille congressistes ardents. Et, le 5 mai 1949, à Londres, dix États signent le traité portant statut du Conseil de l'Europe afin de renforcer la démocratie, les Droits de l'homme et l'État de droit.

Institution ouest-européenne jusqu'en 1989, il devient désormais structure politique d'accueil des pays d'Europe centrale et orientale et comprend quarante membres. Son rôle se voit renforcé au Sommet de Vienne en 1993. Soucieux d'une plus grande cohésion sociale et d'une meilleure sécurité des citoyens, le Sommet de Strasbourg, en 1997, fixe pour 800 millions d'Européens de nouvelles priorités : renforcement de la démocratie, promotion des Droits de l'homme, dimension culturelle et éducative. Une Cour européenne des Droits de l'homme, siégeant en permanence depuis le 1^{er} novembre 1998, est mise en place.

Droits de l'homme, questions sociales et économiques, éducation, protection du patrimoine, initiatives de coopération

pour les jeunes, adoption de normes communes dans le domaine de la santé, défense de l'environnement ou promotion de la liberté d'expression et d'information sont les questions fondamentales autour desquelles s'articulent tous les travaux du Conseil de l'Europe. Chartes ou Conventions naissent ainsi de la collaboration fructueuse des trois instances le composant : le Comité des ministres, qui prend les décisions, l'Assemblée parlementaire – organe de délibération –, et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe. Un "programme de coopération et d'assistance à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale" a été mis en place.

Le Conseil de l'Europe rassemble aujourd'hui la quasi-totalité des États de notre continent auxquels il propose, entre autres projets d'importance, de lutter contre la xénophobie, le racisme et l'intolérance. Que tous nos vœux accompagnent un tel projet pour ce 50^e anniversaire !

Jane Champeyrache